

Bagaragaza reconnaît sa responsabilité dans le génocide de 1994

24 juin 2008

Arusha, Tanzanie - L'ancien patron de la filière-thé au Rwanda, Michel Bagaragaza, un proche de l'ex-président Juvénal Habyarimana, a reconnu sa responsabilité dans le génocide de 1994 au Rwanda, en signant avec le procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) "un accord de plaidoyer de culpabilité" dont la teneur reste confidentielle pour l'instant, a-t-on appris mardi de sources judiciaires concordantes.

Le bureau du procureur a reconnu l'existence de cet accord en réagissant à une demande d'un accusé visant la communication de cet accord.

La défense de Protais Zigiranyirazo, beau-frère de l'ex-président, avait demandé dans une requête datée du 9 juin, que lui soit communiqué "l'accord de plaidoyer de culpabilité entre le procureur et Michel Bagaragaza".

Dans sa réponse datée du 17 juin et publiée mardi sur le site officiel du

TPIR, le bureau du procureur "demande à la chambre de première instance de rejeter la requête de la défense dans son entièreté ou, alternativement, de maintenir la confidentialité sur l'accord de plaidoyer jusqu'à ce que le plaidoyer de culpabilité de Bagaragaza soit accepté en audience publique".

La chambre n'a pas encore statué sur la requête.

Selon cette réponse du bureau du procureur, l'audience pour les aveux de Bagaragaza est prévue le 4 juillet prochain devant les juges qui peuvent l'accepter ou le refuser, selon qu'il les jugent sincère ou pas.

Présenté au TPIR, comme un repent, ce proche de l'ex-président a témoigné contre d'autres accusés au TPIR parmi lesquels Protais Zigiranyirazo.

Conformément à un précédent accord avec le procureur du TPIR, Bagaragaza avait été envoyé, après sa

reddition en 2005, dans une prison de La Haye.

Mais il a été ramené le mois dernier au siège du TPIR à Arusha, en Tanzanie, après l'annulation du transfert de son dossier vers la justice néerlandaise.

Poursuivi pour entente en vue de commettre le génocide et complicité dans le génocide, Bagaragaza est notamment accusé d'avoir contribué à

créer, financer, entraîner et armer les milices interahamwe, principaux bras armés du génocide de 1994.

S'il plaide coupable comme annoncé, il sera le 9ème accusé du TPIR à avoir reconnu sa responsabilité dans le génocide de 1994. Basé à Arusha, en Tanzanie, le TPIR a prononcé, à ce jour, 30 condamnations et 5 acquittements.

Arusha - 24/06/2008 Pana